



POST TENEBRAS LUX

**CONFEDERATION SUISSE
REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE**

OFFICE CANTONAL DE L'EMPLOI

Vu l'article 12 de la loi fédérale du 6 octobre 1989 sur le service de l'emploi et la location de services;
Vu l'article 3 de la loi cantonale sur le service de l'emploi et la location de services (J 2 05) du 18 septembre 1992;
Vu la décision rendue par l'Office cantonal de l'emploi le 11 janvier 2005 ;

l'entreprise ci-dessous reçoit l'

AUTORISATION

de pratiquer

LA LOCATION DE SERVICES

Entreprise : **RESULT CONSULTING LLC, Cheyenne, succursale de Genève**
c/o Fidiam (Genève) SA
Adresse : 29, rue de la Coulouvrenière
1204 GENEVE

Autre adresse commerciale :

Responsable(s) : Monsieur Marc-Hubert TRIPET – 17.11.1931 – Chézard-Saint-Martin NE

Le montant des sûretés déposées s'élève à Frs 100'000.--

L'autorisation l'habilite à pratiquer la location de services en Suisse, sous réserve du respect des conditions fixées par les autorités compétentes.

Branches ou professions : informatique, télécommunications

Date, autorisation délivrée le 11 janvier 2005

OFFICE CANTONAL DE L'EMPLOI

Maria-Isabel ALONSO-HUARTE
Directrice du service juridique